



www.securitepublique.gc.ca/cnpc

www.publicsafety.gc.ca/ncpc

**APERÇU STATISTIQUE DES JEUNES À
RISQUE ET DE LA DÉLINQUANCE CHEZ
LES JEUNES AU CANADA**

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME / NATIONAL CRIME PREVENTION CENTRE

**ACTING TO PREVENT
CRIME
AGIR POUR PRÉVENIR**

**APERÇU STATISTIQUE DES JEUNES À
RISQUE ET DE LA DÉLINQUANCE CHEZ
LES JEUNES AU CANADA**

Publié par le :

Centre national de prévention du crime (CNPC)
Sécurité publique Canada
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0P8

Visitez le site Web de Sécurité publique Canada pour ajouter votre nom à la liste de distribution du CNPC : www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC

No de cat. : PS4-126/2012F-PDF

ISBN: 978-1-100-98589-3

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2012

Ce matériel peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales à condition d'en citer la source.

This publication is also available in English under the title: A Statistical Snapshot of Youth at Risk and Youth Offending in Canada.

Table des matières

Partie I : Les jeunes au Canada.....	1
Structure familiale	1
Revenu	2
Emploi	2
Santé mentale.....	2
Victimisation	3
Familles à risque	3
Consommation d'alcool et de drogues.....	4
Taux de décrochage	4
Partie II : La délinquance chez les jeunes.....	5
Combien de jeunes commettent des crimes?	5
Criminalité chez les jeunes dans les réserves	8
Quelles sont les caractéristiques des crimes perpétrés par les jeunes?.....	9
Qui sont les jeunes qui comparaissent devant les tribunaux?.....	10
Quelles sont les peines imposées aux jeunes?.....	11
Notes	12



Aperçu statistique des jeunes à risque et de la délinquance chez les jeunes au Canada

La délinquance juvénile est un problème complexe à multiples facettes. Il est important de comprendre le contexte dans lequel elle se développe afin d'élaborer des stratégies de prévention et d'intervention efficaces pour les jeunes à risque.

La majorité des jeunes au Canada vivent une transition normale vers l'âge adulte. Cependant, il y en a qui sont exposés à des facteurs négatifs qui ont une incidence défavorable sur leur développement psychosocial et qui peuvent même conduire à un comportement délinquant, ce qui peut leur valoir par la suite des démêlés avec la justice.

Partie I : Les jeunes au Canada

Les enfants et les jeunes âgés de moins de 20 ans représentent près du quart (23 %) de la population canadienne. En date du 1^{er} juillet 2010, il y avait environ :

- 3,7 millions d'enfants de moins de 10 ans;
- 1,9 million de jeunes âgés de 10 à 14 ans;
- 2,2 millions de jeunes âgés de 15 à 19 ans¹.

En 2006, 48 % des Autochtones étaient âgés de moins de 25 ans, comparativement à 31 % chez les non Autochtones².

Les jeunes Autochtones canadiens constituent l'un des groupes affichant la plus forte croissance démographique. D'ici 2026, il est prévu que le nombre de jeunes Autochtones âgés de 15 à 19 ans augmentera de 37 % par rapport à 2001, comparativement à une hausse de 6 % pour le même groupe d'âge au sein de la population générale³.

Structure familiale

En 2006, environ 16 % des familles canadiennes étaient des familles monoparentales⁴.

Comparativement aux enfants non autochtones du même âge, les enfants autochtones de 14 ans et moins étaient plus susceptibles de vivre avec :

- un parent seul, tous sexes confondus (17 % par rapport à 35 %, respectivement);
- un grand-parent, sans aucun parent (0,4 % par rapport à 3 %, respectivement);
- un autre membre de la famille (0,5 % par rapport à 4 %, respectivement)⁵.

Environ 28 % des enfants inuits, 17 % des enfants des Premières nations habitant à l'extérieur des réserves et 11 % des enfants métis vivaient dans des familles composées de quatre enfants ou plus, comparativement à 8 % des enfants non autochtones au Canada⁶.

Les enfants autochtones sont plus susceptibles que les enfants non autochtones d'avoir de jeunes parents. Parmi les enfants de moins de six ans, 26 % des enfants inuits, 27 % des enfants des Premières nations habitant à l'extérieur des réserves et 22 % des enfants métis avaient une mère âgée de 15 à 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones⁷.

Revenu

Selon les données du recensement de 2006, les personnes à faible revenu après impôt représentaient 11,4 % de la population canadienne, soit 3 484 625 personnes. Parmi elles, 865 795 (13 %) étaient âgées de moins de 18 ans⁸.

Les taux de faible revenu sont les plus élevés parmi les enfants et les jeunes. Au total, 15 % de tous les enfants de cinq ans et moins appartenaient à une famille à faible revenu. Le taux passe à 13 % pour les enfants âgés de six à 14 ans et à 11 % pour les adolescents âgés de 15 à 17 ans⁹.

En 2009, 9,5 % (634 000) des enfants de 18 ans et moins au Canada appartenaient à une famille à faible revenu. Cette proportion a baissé de moitié environ depuis 1996 lorsque ce taux avait atteint un maximum et s'établissait à 18 %¹⁰. Parmi les dix provinces¹¹, le taux de pauvreté infantile était le plus faible à l'Île-du-Prince-Édouard (6,4 %) et le plus élevé en Colombie-Britannique (12 %) ¹².

En tout, 196 000 enfants pauvres (31 %) vivaient avec une mère monoparentale. En 2009, environ 22 % des enfants vivant avec une mère monoparentale appartenaient à une famille à faible revenu, en comparaison de 56 % en 1996¹³.

Comparativement aux enfants non autochtones (18 %), une proportion plus importante d'enfants autochtones de moins de six ans appartenaient à une famille à faible revenu¹⁴:

- 49 % des enfants des Premières nations habitant à l'extérieur des réserves;
- 32 % des enfants métis¹⁵.

Les écarts sont particulièrement importants dans les zones urbaines. Plus de la moitié (57 %) des enfants des Premières nations vivant dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) faisaient partie d'une famille à faible revenu, de même que 45 % des enfants inuits et 42 % des enfants métis, comparativement à 21 % des enfants non autochtones vivant dans les RMR^{16,17}.

Emploi

En 2009, les taux de chômage étaient les suivants : 15 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit le taux le plus élevé parmi tous les groupes d'âge (7 % chez les adultes âgés de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans et 4 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus)¹⁸.

En 2006, dans les provinces de l'Ouest, les taux de chômage chez les jeunes autochtones étaient au moins deux fois plus élevés que ceux chez les jeunes non autochtones¹⁹.

Santé mentale

Selon l'Association canadienne pour la santé mentale²⁰ :

- Environ 10 % à 20 % des jeunes Canadiens sont touchés par une maladie mentale ou un trouble mental.
- 3,2 millions de Canadiens ayant entre 12 et 19 ans risquent de développer une dépression.
- Les problèmes mentaux chez les jeunes représentent la seconde dépense en soins hospitaliers au Canada après les blessures.
- Au Canada, seulement un enfant sur cinq ayant besoin de services de santé mentale les reçoit.
- En 2007, le taux de suicide était de 1,6 par 100 000 personnes chez les enfants âgés de 10 à 14 ans et de 8,3 par 100 000 personnes chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans²¹.

Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale

Chaque année, entre 123 et 740 enfants nés au Canada sont victimes du syndrome d'alcoolisation fœtale et on estime qu'environ 1 000 enfants naissent avec des effets de l'alcoolisme fœtal (sur 370 000 naissances par année)²².

Les estimations de la prévalence du syndrome d'alcoolisation fœtale et des effets de l'alcoolisme fœtal dans les collectivités autochtones varient considérablement, allant de 0,52 à 190 cas par 1 000 naissances vivantes, selon la collectivité^{23, 24}.

Victimisation

En 2008, il y a eu 1 111 victimes de crimes violents déclarés par la police pour 100 000 enfants et jeunes au Canada. Les taux de victimisation avec violence étaient les plus élevés parmi les jeunes âgés de 15 à 17 ans²⁵.

Parmi les voies de fait contre des enfants de moins de six ans qui ont été déclarées par la police, la majorité avait été commise par une personne connue de la victime. Dans six cas sur dix, l'agresseur était un membre de la famille. Les enfants plus âgés (de neuf à 17 ans) étaient plus susceptibles d'être agressés par une connaissance ou un étranger²⁶.

Le taux de victimisation avec violence déclarée par des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2009 (284 pour 1 000 jeunes âgés de 15 ans et plus) était près de quinze fois plus élevé que ce taux chez les personnes âgées de 65 ans et plus (19 pour 1 000)²⁷.

En ce qui a trait au groupe d'âge des 15 à 24 ans, 425 Autochtones par tranche de 1 000 avaient été victimes d'incidents violents (excluant la violence conjugale). Ce taux s'élevait à 268 pour 1 000 chez les non Autochtones²⁸.

Familles à risque

En date du 31 mars 2004, il y avait environ 72 000²⁹ enfants pris en charge (c.-à-d. des enfants dont la garde ou la tutelle a changé) au Canada³⁰.

Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille a interrogé 250 jeunes placés en garde en milieu ouvert et en établissement de détention ouvert en Ontario. Parmi les 240 jeunes qui ont répondu à la question sur leurs antécédents liés au système de protection de l'enfance, 48 % ont dit qu'ils avaient déjà eu affaire à ce système³¹.

En Ontario, une étude auprès de 378 jeunes de sexe masculin ayant comparu devant un tribunal révèle que l'interaction avec les organismes de protection de l'enfance ou le fait de bénéficier d'autres types de prise en charge sont associés à des taux de délinquance élevés et chroniques³².

L'Enquête internationale auprès des jeunes, effectuée sur un échantillon d'étudiants de Toronto (plus de 3 200 jeunes de la 7^e à la 9^e année) en 2006, a révélé que la prévalence des comportements délinquants était :

- plus faible chez les jeunes qui vivaient avec leurs deux parents (18 %);
- plus élevée chez les jeunes appartenant à une famille monoparentale (25 %) ou à une famille reconstituée (35 %)³³.

En 2007, on estimait que 357 604 enfants canadiens étaient touchés par l'incarcération de leur père, soit 4,6 % de la population canadienne totale âgée de 19 ans ou moins. Les enfants de père condamné à une peine de ressort fédéral sont de deux à quatre fois plus susceptibles d'avoir des démêlés avec le système de justice que les autres enfants canadiens³⁴.

Consommation d'alcool et de drogues

En 2010, Santé Canada a réalisé l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues auprès de 13 615 Canadiens âgés de 15 ans et plus³⁵. Parmi les 3 989 jeunes de 15 à 24 ans qui ont répondu à l'enquête :

- la prévalence de la consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois a diminué considérablement, passant de 37 % en 2004 à 25,1 %. Toutefois, ce taux (25,1 %) était trois fois plus élevé que chez les adultes (7,9 %);
- l'âge moyen au moment de la première consommation de cannabis est demeuré stable depuis six ans, à environ 15,7 ans;
- 7 % ont déclaré avoir consommé au moins une des cinq drogues suivantes : cocaïne ou crack, amphétamines, ecstasy, hallucinogènes (à l'exclusion de la *salvia*) et héroïne. Ce taux est presque neuf fois supérieur à celui des adultes (0,8 %), mais il a diminué depuis 2004 (11,3 %);
- ils étaient environ six fois plus susceptibles de déclarer un méfait³⁶ dû à la consommation de drogues au cours des 12 derniers mois que les adultes (25 ans et plus) (6,9 % et 1,2 %, respectivement);
- il y a eu une baisse considérable de la consommation d'alcool au cours des 12 derniers mois, passant de 82,9 % en 2004 à 71,5 % en 2010. En 2010, ce taux était de 78 % chez les adultes;
- depuis six ans, on ne note aucune variation de l'âge moyen au moment de la première consommation d'alcool chez les jeunes (15,9 ans);
- ils ont déclaré un taux trois fois plus élevé de méfaits causés par la consommation d'alcool au cours de la dernière année que les adultes de 25 ans et plus (12,8 % par rapport à 4,3 %).

L'Enquête internationale auprès des jeunes a révélé que les comportements délinquants étaient beaucoup plus présents chez les jeunes qui :

- ont déclaré avoir consommé de l'alcool (35 % comparativement à 9 %);
- ont déclaré avoir consommé de la drogue (60 % comparativement à 16 %);
- ont des amis délinquants (27 % comparativement à 11 %);
- n'ont pas eu une supervision parentale adéquate (56 % comparativement à 12 %)³⁷.

Taux de décrochage

En 2009-2010, 10 % des jeunes hommes et 7 % des jeunes femmes étaient des décrocheurs (c.-à-d. des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires et qui n'étaient pas aux études)³⁸.

Les jeunes Autochtones étaient plus susceptibles de décrocher que les autres. En effet, le taux de décrochage de 2007 à 2010 parmi les membres des Premières nations habitant à l'extérieur des réserves, les Métis et les Inuits s'élevait à 23 %, comparativement à 9 % pour les non Autochtones³⁹.

Seulement 44 % des enfants placés en famille d'accueil obtiennent leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 81 % de leurs pairs⁴⁰.

Partie II : La délinquance chez les jeunes

Combien de jeunes commettent des crimes?

La criminalité chez les jeunes est une préoccupation dans de nombreuses collectivités au Canada. Toutefois, il n'existe pas de source unique de renseignements permettant de déterminer le nombre de jeunes qui commettent des crimes au Canada. On peut obtenir des estimations en ayant recours à différentes méthodes (p. ex., déclarations volontaires, registres officiels des déclarations de culpabilité ou des accusations, sondages de victimisation) qui brossent chacune un portrait légèrement différent du phénomène.

Une façon de mesurer les niveaux de délinquance consiste à se pencher sur les crimes autodéclarés. L'Enquête internationale auprès des jeunes⁴¹ a révélé ce qui suit :

En tout, 37 % des jeunes ont déclaré avoir adopté au moins un comportement délinquant dans le passé (actes violents, infractions contre les biens ou vente de drogues).

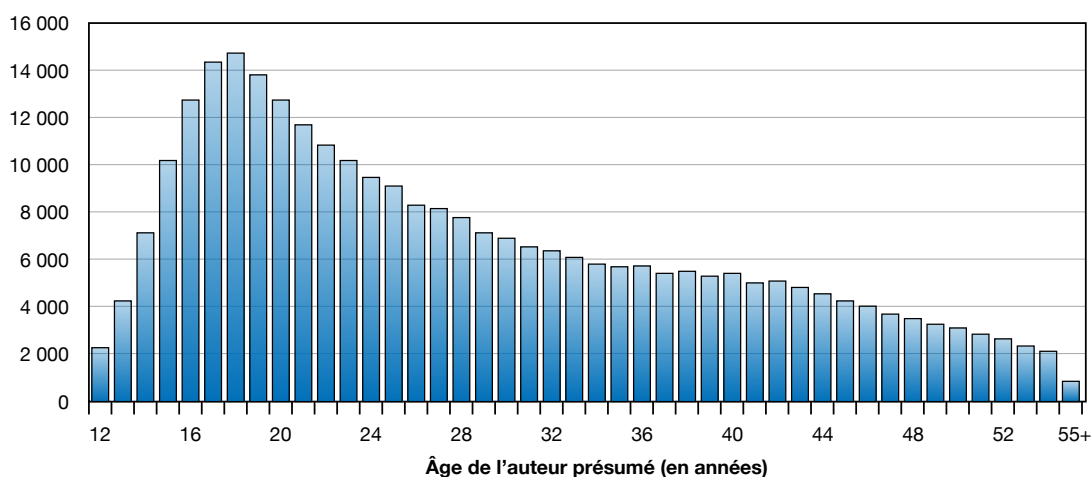
- Les garçons (30 %) étaient deux fois plus susceptibles que les filles (15 %) d'avoir adopté un comportement violent⁴².
- Les garçons étaient aussi un peu plus susceptibles que les filles de déclarer avoir perpétré des infractions contre les biens (30 % comparativement à 26 %).
- La prévalence des comportements délinquants déclarés par les jeunes nés à l'étranger était inférieure à celle des jeunes nés au Canada (15 % et 23 %, respectivement).
- Il n'y avait pas de différence importante entre la prévalence de la délinquance chez les enfants nés au Canada de parents immigrants (22 %) et celle observée chez les enfants nés au Canada dont les parents n'étaient pas des immigrants (24 %).

Une autre façon de mesurer les comportements délinquants consiste à utiliser les données déclarées par la police. Chaque année, Statistique Canada réalise le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), lequel a permis de recueillir des données sur tous les incidents de nature criminelle dont les services de police du Canada ont pris connaissance depuis 1962 et qu'ils ont confirmés.

En 2010, le taux d'accusation pour des infractions au Code criminel était le plus élevé chez les jeunes de 18 ans et diminuait généralement avec l'âge⁴³.

PERSONNES ACCUSÉES D'ACTES CRIMINELS SELON L'ÂGE AU CANADA, EN 2010⁴⁴

taux pour 100 000 habitants



Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2).

En 2010, près de 153 000 jeunes ont été accusés d'avoir commis un acte criminel :

- 42 % ont été accusés (ou leur mise en accusation a été recommandée) par la police;
- 58 % ont fait l'objet d'autres mesures que le dépôt d'une accusation officielle (p. ex., jeunes soustraits du système de justice pénale au moyen d'avertissements, de mises en garde et de renvois à des programmes communautaires)⁴⁵.

Ces chiffres représentent environ 6 % de la population de jeunes⁴⁶ âgés de 12 à 17 ans au Canada.

En 2009, les filles représentaient environ le quart des jeunes accusés par la police d'avoir commis une infraction au *Code criminel*. En général, le taux d'infraction des filles est encore inférieur de moitié à celui des garçons (4 011 pour 100 000 comparativement à 9 700 pour 100 000)⁴⁷.

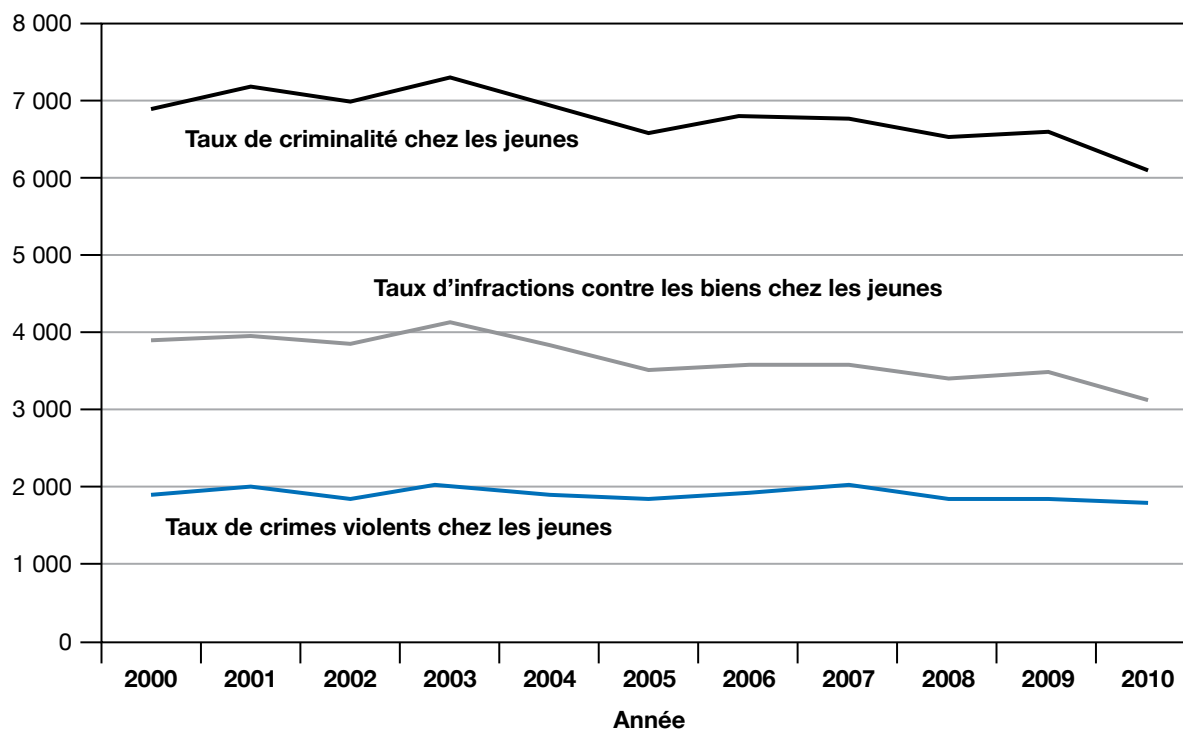
La délinquance juvénile continue de représenter une faible proportion de l'ensemble des actes criminels commis au Canada. En 2010, parmi les 494 621 personnes déclarées coupables d'infractions au *Code criminel* (à l'exception des délits de la route), 64 800 (13,1 %) étaient des jeunes⁴⁸.

Au cours des dix dernières années, il y a eu une baisse :

- du taux global de criminalité chez les jeunes⁴⁹ (de 6 914 à 6 147 par 100 000);
- du taux d'infraction contre les biens (de 3 909 à 3 155 par 100 000);
- du taux de crimes violents (de 1 944 à 1 838 par 100 000).

TAUX DE CRIMINALITÉ CHEZ LES JEUNES SELON LES DÉCLARATIONS DE LA POLICE, AU CANADA, DE 2000 À 2010⁵⁰

Taux de criminalité



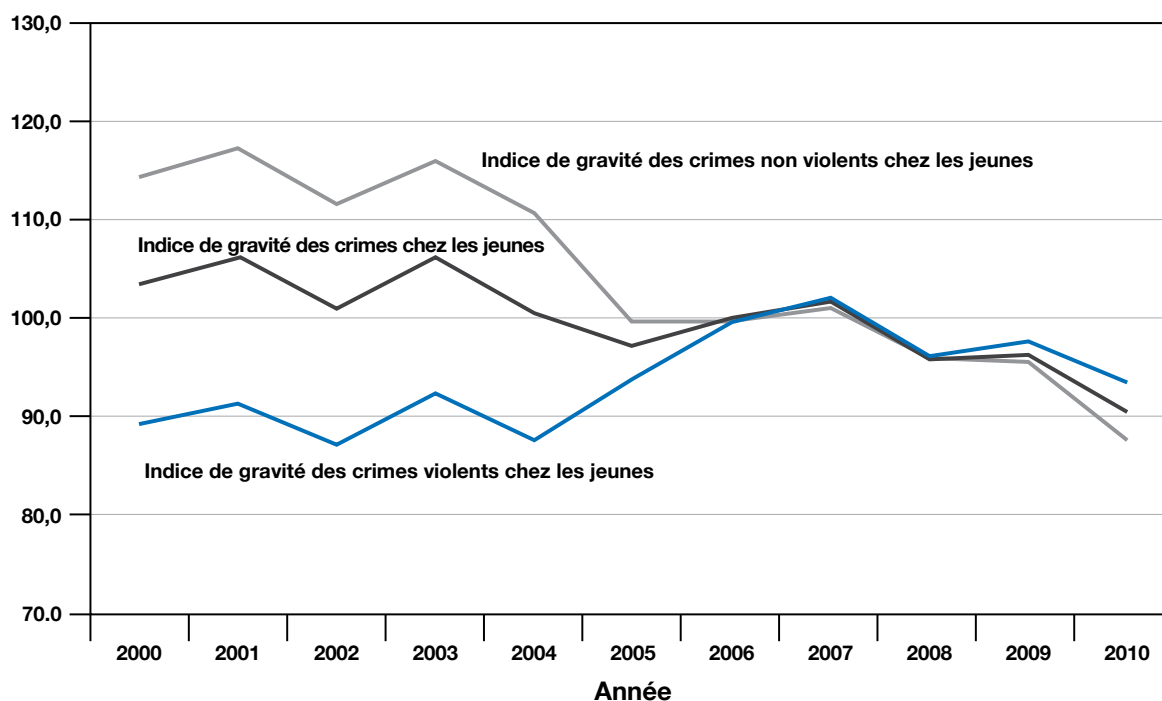
La gravité de la criminalité chez les jeunes, mesurée par l'Indice de gravité de la criminalité (IGC)⁵¹ chez les jeunes, a également diminué au cours de la dernière décennie, passant de 103,5 en 2000 à 90,5 en 2010.

Une tendance semblable se dégage au chapitre de l'IGC en ce qui concerne les crimes non violents chez les jeunes, qui est passé de 114,4 en 2000 à 88 en 2010.

Cependant, au cours de la même période, une légère hausse (5 %) a été observée au chapitre de la gravité des crimes violents chez les jeunes, l'indice étant passé de 89,3 en 2000 à 93,7 en 2010.

INDICES DE GRAVITÉ DES CRIMES CHEZ LES JEUNES DÉCLARÉS PAR LA POLICE, AU CANADA, DE 2000 À 2010⁵²

Indice



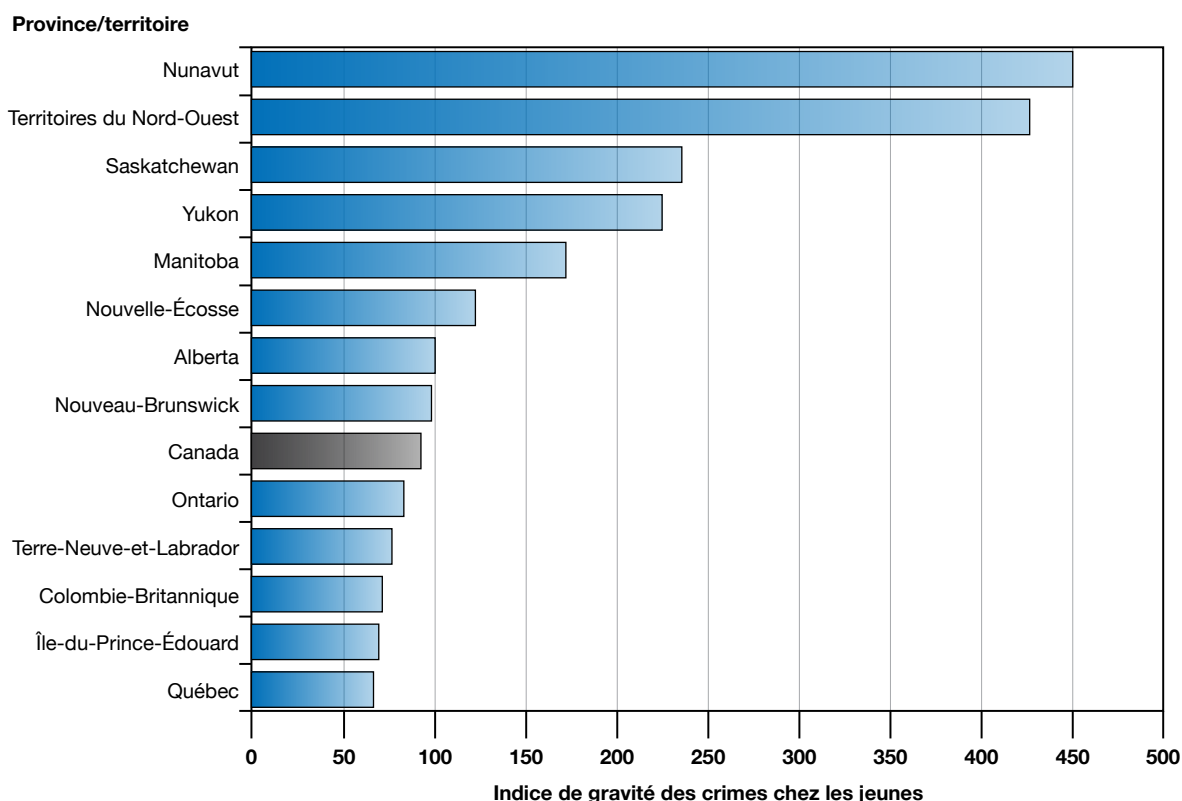
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2).

Remarque : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été accusés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été soustraits du système de justice pénale au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Les données sur les IGC chez les jeunes sont disponibles à partir de 1998.

Remarque : Pour effectuer le calcul de l'IGC déclaré par la police, on affecte à chaque infraction une valeur en fonction des peines imposées par les tribunaux. Plus la peine moyenne est grave, plus la valeur associée à l'infraction est élevée. Par conséquent, les infractions graves ont une incidence accrue sur l'IGC. Les IGC ont été normalisés en fonction de 2006, dont la valeur est égale à 100.

C'est dans le Nord que les IGC chez les jeunes sont les plus élevés (Nunavut, 449,3; Territoires du Nord-Ouest, 427; Yukon, 222,7), suivi des provinces de la Saskatchewan (235,2) et du Manitoba (171,3). La moyenne nationale s'élève à 90,5. Des tendances géographiques semblables ont été observées pour les IGC violents et non violents chez les jeunes.

INDICE DE GRAVITÉ DES CRIMES CHEZ LES JEUNES DÉCLARÉS PAR LA POLICE, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, EN 2010⁵³



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2).

Remarque : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été accusés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été soustraits du système de justice pénale au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Les données sur les indices de gravité des crimes chez les jeunes sont disponibles à partir de 1998.

Remarque : Pour effectuer le calcul de l'IGC déclaré par la police, on affecte à chaque infraction une valeur en fonction des peines imposées par les tribunaux. Plus la peine moyenne est grave, plus la valeur associée à l'infraction est élevée. Par conséquent, les infractions graves ont une incidence accrue sur l'IGC. Les IGC ont été normalisés en fonction de 2006, dont la valeur est égale à 100.

Criminalité chez les jeunes dans les réserves^{54, 55}

En 2004, 9 815 jeunes de 12 à 17 ans ont été accusés (de quelque façon que ce soit) d'une infraction criminelle dans une réserve. Ce taux (24 391 pour 100 000 jeunes) est plus de trois fois supérieur à la moyenne observée dans le reste du Canada (7 023).

Environ 41,3 % des crimes commis par des jeunes dans des réserves figurent dans la catégorie des « autres » infractions du *Code criminel* ce qui correspond à ce qui se passe à l'extérieur des réserves (37,1 %).

En 2004, les infractions contre les biens représentaient le tiers des crimes perpétrés par des jeunes dans les réserves, et 41,9 % des crimes perpétrés par des jeunes à l'extérieur des réserves.

Toujours en 2004, environ le quart des crimes perpétrés par des jeunes dans les réserves étaient de nature violente, comparativement au cinquième ailleurs au Canada. La grande majorité des infractions avec violence, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, étaient des voies de fait.

Les jeunes délinquants dans les réserves étaient environ onze fois plus susceptibles d'être accusés d'homicide que les jeunes du reste du Canada. En outre, ils étaient sept fois plus susceptibles d'être accusés de s'être introduits par effraction et d'avoir troublé la paix.

Les taux élevés de crimes commis dans les réserves soulignent la nécessité de mieux comprendre les causes et les caractéristiques des infractions commises par les jeunes Autochtones.

Quelles sont les caractéristiques des crimes perpétrés par les jeunes?

En général, les jeunes de sexe masculin et de sexe féminin accusés d'actes criminels ont tendance à perpétrer des types d'infractions semblables⁵⁶ :

Infractions les plus courantes perpétrées par les jeunes accusés d'une infraction au Code criminel en 2009

Jeunes de sexe féminin	Jeunes de sexe masculin
1. Vol de moins de 5 000 \$	1. Vol de moins de 5 000 \$
2. Voies de fait simples (premier niveau)	2. Méfait
3. Infraction contre l'administration de la justice ⁵⁷	3. Infraction en matière de drogue
4. Méfait	4. Infraction contre l'administration de la justice
5. Autre violation du Code criminel	5. Voies de fait simples (premier niveau)

Environ six victimes sur dix d'un crime perpétré par un jeune sont des enfants ou des jeunes âgés de moins de 18 ans. Les groupes d'âge des 18 à 24 ans, des 25 à 34 ans et des 35 à 44 ans constituent chacun environ un dixième des victimes de crimes perpétrés par des jeunes, et les victimes âgées de 45 ans et plus représentent le dernier dixième des victimes⁵⁸.

En 2008, les lieux les plus courants où les jeunes perpétraient des crimes étaient les suivants :

- résidences privées (32 %);
- établissements commerciaux (23 %);
- lieux publics extérieurs (23 %)⁵⁹.

Les périodes où les jeunes perpétraient le plus souvent leurs crimes étaient les suivantes :

- après l'école (de 15 h à 18 h) pour les crimes avec violence (22 %) et sans violence (20 %);
- en début d'après-midi (de midi à 15 h) pour les infractions en matière de drogue (24 %);
- le soir (de 21 h à minuit) pour les contraventions au code de la route (28 %)⁶⁰.

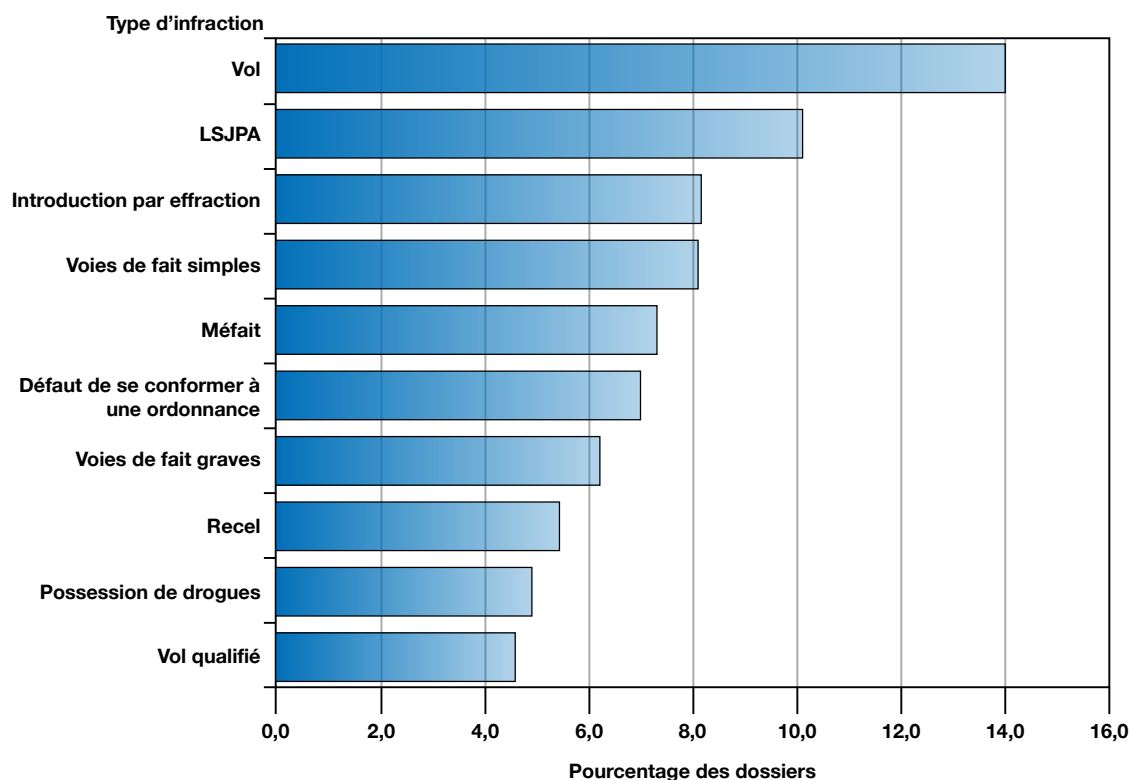
En 2006, environ 5 % de toutes les infractions au Code criminel perpétrées par des jeunes impliquaient une arme, le plus souvent un couteau⁶¹.

Qui sont les jeunes qui comparaissent devant les tribunaux⁶²?

En 2008–2009, les tribunaux de la jeunesse au Canada ont traité 58 379 dossiers liés à 191 054 accusations.

Les cas les plus courants étaient les crimes contre les biens (38 %) et les crimes contre la personne (26 %).

Plus des trois quarts (76 %) des dossiers des tribunaux de la jeunesse étaient liés aux 10 infractions suivantes :



Source : Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de la jeunesse.

Remarque : La catégorie des infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) comprend l'incitation, le défaut de se conformer à une peine ou à une décision, la publication de l'identité des contrevenants, des victimes ou des témoins, et le défaut de se conformer aux dispositions applicables au lieu désigné pour la détention provisoire (art. 136 à 139 de la LSJPA).

Les jeunes qui comparaissent devant les tribunaux ont tendance à être de sexe masculin et à être plus âgés

Sexe	Total (en %)
Accusé de sexe masculin	72 %
Accusé de sexe féminin	21 %
Sexe inconnu	7 %

Âge (en années)	Total (en %)
16 et 17	57 %
12 à 15	41 %

Quelles sont les peines imposées aux jeunes?

Les jeunes reconnus coupables peuvent être condamnés à plus d'une peine. En 2008-2009, parmi les 34 434 cas où il y a eu une déclaration de culpabilité, 60,3 % étaient assortis d'une probation, seule ou en combinaison avec une autre peine (p. ex., amendes, service communautaire)⁶³.

En 2008–2009, 15,4 % (5 307) de l'ensemble des dossiers où il y a eu déclaration de culpabilité ont donné lieu à une peine d'emprisonnement dont la durée médiane était de 36 jours⁶⁴.

En 2006, les jeunes autochtones représentaient seulement 6 % des jeunes de l'ensemble de la population. Cependant, en 2008-2009, ils représentaient :

- 27 % des jeunes mis en détention préventive;
- 36 % des jeunes condamnés à une peine d'emprisonnement;
- 24 % des jeunes faisant l'objet d'une probation⁶⁵.

Notes

- 1 Statistique Canada, « Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires », n° 91-215-X au catalogue (2010), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 2 Statistique Canada, « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 », (2008), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 3 J. Hull, « Entre espoir et adversité : la jeunesse autochtone et l'avenir du Canada, Les jeunes autochtones et le marché du travail canadien », *Horizons*, vol. 10, n° 1 (2008), p. 40-44.
- 4 Statistique Canada, « Le revenu au Canada », (2007), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 5 Statistique Canada, « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 », (2008), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 6 Statistique Canada, « Enquête sur les enfants autochtones : famille, collectivité et garde des enfants », (2008), Ottawa (Ontario), Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.
- 7 *Ibid.*
- 8 Statistique Canada, « Revenus et gains, Recensement de 2006 », (2008), tiré de : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/rt-td/inc-rev-fra.cfm> (page consultée le 3 mars 2011).
- 9 Statistique Canada, « Enquête sur les enfants autochtones : famille, collectivité et garde des enfants », (2008), Ottawa (Ontario), Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.
- 10 Statistique Canada, « Le revenu au Canada », (2011), Catalogue 75-202-XWF, Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 11 Les données sur le revenu annuel (tirées de *l'Enquête sur les finances des consommateurs et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*) n'ont pas été recueillies pour les territoires.
- 12 Statistique Canada, CANSIM tableau 202-802 : « Personnes dans des familles à faible revenu », (2011).
- 13 Statistique Canada, « Le revenu au Canada », (2011), Catalogue 75-202-XWF, Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 14 La famille économique renvoie à un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. En 2006, les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie.
- 15 Statistique Canada, « Enquête sur les enfants autochtones : famille, collectivité et garde des enfants », (2008), Ottawa (Ontario), Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.
- 16 Les familles économiques du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et celles vivant dans une réserve indienne ont été exclues parce que les seuils de faible revenu reposent sur certains modèles de dépenses et de revenus qui ne sont pas disponibles à partir des données d'enquête sur l'ensemble de la population.
- 17 Statistique Canada, « Enquête sur les enfants autochtones : famille, collectivité et garde des enfants », (2008), Ottawa (Ontario), Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.
- 18 Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Travail — Taux de chômage*, 2009, [en ligne], <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=16> (page consultée le 3 mars 2011).
- 19 Statistique Canada, « Aboriginal Data at Statistics Canada », préparé pour l'Association nationale des centres d'amitié, Juillet 2009.
- 20 Association canadienne pour la santé mentale, « Faits concernant la maladie mentale chez les jeunes », tiré de : http://www.cmha.ca/bins/content_page.asp?cid=6-20-23-44&lang=2 (page consultée le 3 mars 2011).
- 21 Statistique Canada, *Suicides et taux de suicide selon le sexe et l'âge*, 2011, [en ligne], <http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/hlth66d-fra.htm> (page consultée le 3 mars 2011).

- ²² Santé Canada, « Ça prend une communauté : Cadre de travail pour l'Initiative des Premières nations et des Inuits sur le syndrome d'alcoolisme fœtal et effets de l'alcool sur le fœtus/Manuel de ressources à l'usage des programmes communautaires de prévention et d'intervention en matière de syndrome d'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcool sur le fœtus » (1997), Ottawa (Ontario), Santé Canada.
- ²³ A.E. Chudley, J. Conry, J.L. Cook, C. Look, T. Rosales et N. LeBlanc, « Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale : lignes directrices canadiennes concernant le diagnostic », (2005), *Journal de l'Association médicale canadienne*, 172(5), paragr. 1 à 21.
- ²⁴ M. Pacey, « Fetal Alcohol Syndrome & Fetal Alcohol Spectrum Disorder among Aboriginal Peoples: A review of prevalence », (2009), Prince George (C.-B.), Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
- ²⁵ L. Ogrodnik, « Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police — 2008 », *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2010.
- ²⁶ *Ibid.*
- ²⁷ S. Perreault, et S. Brennan, « La victimisation criminelle au Canada — 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2 (2010), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- ²⁸ S. Perreault, « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes — 2009 », *Juristat*, (2011), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- ²⁹ Cette statistique exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard, pour laquelle ces renseignements n'étaient pas disponibles. De plus, il y a beaucoup de variation dans le type de données recueillies et la façon dont elles sont déclarées à l'échelle des provinces et des territoires. Les données des clients peuvent représenter le nombre de familles ou d'enfants. Par conséquent, cette statistique doit être interprétée avec prudence.
- ³⁰ Comité F/P/T des directeurs du bien-être à l'enfance, *Rapport statistique sur les services à l'enfance et à la famille : 2000–2001 à 2003–2004*, Ottawa (Ontario), Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2004.
- ³¹ Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille, *Open detention and open custody in Ontario*, Toronto, 2007.
- ³² D.M. Day, J.D. Nielsen, A.K. Ward, J.S. Rosenthal, Y. Sun, I. Bevc et T. Duschene, « *Criminal trajectories of two sub-samples of adjudicated Ontario youths* », (2011), Ottawa, Sécurité publique et Protection civile Canada, Centre national de prévention du crime.
- ³³ J. Savoie, « La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto — 2006 », *Juristat*, vol. 27, n° 6 (2007), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- ³⁴ L. Withers, et J. Folsom, *Analyse descriptive de la situation des pères incarcérés* (Rapport de recherche n° R-186 2008), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2008.
- ³⁵ Santé Canada, « *Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : Sommaire des résultats pour 2010.* », (2007), tiré de : www.hc-sc.gc.ca (page consultée le 19 juillet 2011).
- ³⁶ Au moins un des huit types de méfaits suivants : santé physique; liens d'amitié et vie sociale; situation financière; vie familiale ou conjugale; travail, études ou occasions d'emploi; rapports avec le système judiciaire; apprentissage; logement.
- ³⁷ J. Savoie, « La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto — 2006 », *Juristat*, vol. 27, n° 6 (2007), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- ³⁸ Statistique Canada, *Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs*, 2011, [en ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010004/article/11339-fra.htm> (page consultée le 3 mars 2011).
- ³⁹ *Ibid.*
- ⁴⁰ Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, « Child Welfare Report 2011 » (2011), tiré de : <http://www.oacasgroups.org/uploads/cwr/11childwelfarereporteng.pdf> (page consultée le 23 juin 2011).

- 41 J. Savoie, « La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto — 2006 », *Juristat*, vol. 27, n° 6 (2007), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 42 Un comportement violent est défini comme un vol qualifié, la possession d'armes, des menaces, des bagarres de groupe, des blessures intentionnelles à l'aide d'une arme ou l'intimidation par Internet pour harceler des personnes ou leur faire peur.
- 43 S. Brennan, et M. Dauvergne, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », (2011), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 44 *Ibid.*
- 45 *Ibid.*
- 46 Estimée à 2 483 937 au 1^{er} juillet 2010 (CANSIM, tableau 051-0001).
- 47 T. Hotton Mahony, « Les femmes et les systèmes de justice pénale ». Dans : *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* (6^e édition, Catalogue n° 89-503-X), (2011), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 48 Statistique Canada, correspondance personnelle, 2011.
- 49 Le taux de délinquance juvénile correspond au nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans accusés d'infraction au *Code criminel*.
- 50 S. Brennan, et M. Dauvergne, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », (2011), Ottawa (Ontario), *Statistique Canada*.
- 51 Dans le cadre du calcul de l'IGC déclarés par la police, on affecte à chaque infraction une valeur en fonction des peines imposées par les tribunaux. Plus la peine moyenne est grave, plus la valeur associée à l'infraction est élevée. Par conséquent, les infractions plus graves ont une incidence accrue sur l'Indice.
- 52 S. Brennan, et M. Dauvergne, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », (2011), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 53 *Ibid.*
- 54 « Dans les réserves » renvoie strictement au lieu où les infractions ont été perpétrées et non au lieu de résidence de la victime ou de l'auteur du crime.
- 55 J.-A. Brzozowski, A. Taylor-Butts, et S. Johnson, « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, vol 26, n° 3 (2006), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 56 T. Hotton Mahony, « Les femmes et le système de justice pénale ». Dans : *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* (6^e édition, n° de catalogue 89-503-X), (2011), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 57 Parmi des exemples d'infractions liées à l'administration du système de justice, mentionnons le défaut de comparution et le manquement aux conditions de la probation.
- 58 A. Taylor-Butts, « À quel endroit et à quel moment les jeunes commettent des crimes déclarés par la police — 2008 », *Juristat*, vol 30, n° 2 (2010), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 59 *Ibid.*
- 60 *Ibid.*
- 61 Statistique Canada, « Criminalité chez les jeunes — 2006 », *Le Quotidien* (2008).
- 62 S. Milligan, « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse — 2008/2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2 (2010), Ottawa (Ontario), Statistique Canada.
- 63 *Ibid.*
- 64 *Ibid.*
- 65 Calverley, D., Cotter, A., et Halla, E. 2010. « Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2008-2009 », *Juristat*, vol 30, n° 1, (2010), Ottawa (Ontario), Statistique Canada